

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 35388 Numéro SIREN : 879 079 986 Nom ou dénomination : A.C. RANELAGH

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 103439



20221034392021

DATE DEPOT : 02/08/2022

N° DE DEPOT : 103439

N° GESTION : 2019B35388

N° SIREN : 879079986

DENOMINATION : A.C. RANELAGH

ADRESSE : 79 rue du Ranelagh 75016 Paris

MILLESIME : 2021

A.C. RANELAGH
Société Par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 Euros
Siège Social : 79, Rue du Ranelagh 75016 - PARIS
879 079 986 R.C.S Paris (2019 B 35388)

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT PAR LE PRESIDENT
=====

Conformément à son rapport de gestion, le Président a proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, soit la somme de 15.699,30 €uros, au poste report à nouveau actuellement créditeur de 52.712,58 €uros, et qui après affectation restera créditeur de 68.411,88 €uros.

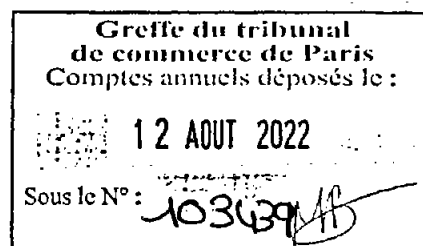
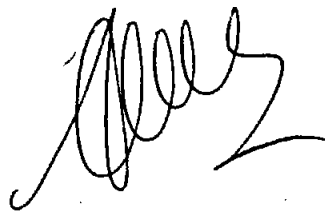
DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'A.G.O DU 30 JUIN 2022
=====

DEUXIEME RESOLUTION
=====

L'assemblée générale des associés approuve les propositions du Président, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 15.699,30 €uros, décide d'affecter ledit résultat au poste report à nouveau, actuellement créditeur de 52.712,58 €uros, et qui après affectation restera créditeur de 68.411,88 €uros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



A.C. RANELAGH

Société Par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 Euros

Siège Social : 79, Rue du Ranelagh 75016 - PARIS

879 079 986 R.C.S Paris (2019 B 35388)

LES COMPTES ANNUELS DU 1^{er} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L.' followed by a stylized flourish.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.C. RANELAGH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		79 RUE DU RANELAGH 75016 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		14	
Numéro SIRET*		8 7 9 0 7 9 9 8 6 0 0 0 2 9		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/12/2021	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	590 000	AI		590 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	106 624	AS	40 272	66 351
		Autres immobilisations corporelles	AT	195 352	AU	22 616	172 735
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BII	19 973	BI		19 973
	TOTAL (II)			BJ	911 950	BK	62 889
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	110 301	BU		110 301
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 511	BY		5 511
		Autres créances (3)	BZ	109 279	CA		109 279
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	344 809	CG		344 809	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 459	CI		3 459	
	TOTAL (III)	CJ	573 360	CK		573 360	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 485 310	IA	62 889	1 422 421	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobiliations :		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.C. RANELAGH		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	52 712
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	15 699
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	73 911
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	843 880
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	313 984
	Dettes fiscales et sociales			DY	60 142
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	130 502
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 348 509	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 422 421	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 348 509
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.C. RANELAGH		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 110 231	FB		FC 3 110 231	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
		FJ	3 110 231	FK		FL 3 110 231	
	Chiffres d'affaires nets *					FM	
	Production stockée*					FN	
	Production immobilisée*					FO	
	Subventions d'exploitation					FP 15 872	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ 66	
	Autres produits (1) (11)					FR 3 126 170	
Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 2 216 977	
	Variation de stock (marchandises)*					FT (16 666)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 430 583	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 18 215	
	Salaires et traitements*					FY 298 576	
	Charges sociales (10)					FZ 63 026	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 38 075
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE 1 917	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 3 050 705
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 75 464	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 52 417	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 52 417	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (52 417)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 23 047	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.C. RANELAGH</u>		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 100
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 100
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 100)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 248
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 126 170
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 110 470
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	15 699
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	15 872
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	133	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			
facultatifs A6	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Dons, libéralités	3 100		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.C. RANELAGH										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	590 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	106 624	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	48 435	KW		KX	139 974	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	5 640	LC		LD	1 302	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK	95 000	LL		LM		
	TOTAL III						LN	255 700	LO		LP	141 276	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	19 973	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	19 973	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	865 674	0H		0J	141 276		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	590 000			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	106 624			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	188 410			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	6 942			
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes				NC		ND	95 000	NE				
	TOTAL III				IY		NG	95 000	NH	301 976			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7			
		Autres participations				I0		0X		0Y			
		Autres titres immobilisés				I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	19 973				
TOTAL IV				I3		NJ		NK	19 973				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K	95 000	0L	911 950	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.C. RANELAGHNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY	EL	EM	EN
Fonds commercial	RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	RM	RN	RO
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QG
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	QI	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QT
TOTAL II	QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ON	OP	OQ	OR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.C. RANELAGH</u>								Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TI	TU				
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		– corporelles	6E	6F	6G	6H			
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF						
	– financières	UG	UH						
	– exceptionnelles	UJ	UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10									

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.C. RANELAGH				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	19 973	UV		UW	19 973				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	5 511		5 511						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (amortissement constitué) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	20 764		20 764					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 220		8 220					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	80 295		80 295						
	Charges constatées d'avance	VS	3 459		3 459						
	TOTALUX		VT	138 223	WU	118 249	WV	19 973			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	313 984		313 984						
Personnel et comptes rattachés		8C	18 509		18 509						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	28 564		28 564						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 248		4 248						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 821		8 821						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	843 880		843 880						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	130 502		130 502						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX		VY	1 348 509	VZ	1 348 509						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 **Annexe 2021****ANNEXE**

Annexe au bilan avant répartition, dont le total est de 1 422 421 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le chiffre d'affaires HT est de 3.110.232 euros, dégageant un bénéfice de 15 699 euros.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Durant l'exercice écoulé, la Société toujours confrontée à la crise covid a dû maintenir sa vigilance pour faire face aux problèmes de pénurie et d'approvisionnement, de gestion des effectifs et des mesures de protection sanitaire vis-vis des membres de son personnel et de sa clientèle.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, définies par les dispositions législatives et réglementaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

L'analyse des postes de l'actif immobilisé n'a pas révélé d'impact significatif pouvant nécessiter une décomposition des biens immobilisés, ou une modification des plans d'amortissements en fonction de leur durée réelle d'utilisation.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au Plan Comptable Général

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe 2021**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT***** Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles**

IMMOBILISATIONS	MODE	DUREE
- Installations techniques	Linéaire	5 ans
- Installations générales	Linéaire	10 ans
- Matériel bureau & informatique	Linéaire	5 ans

*** Composition du capital social**

Le capital social est fixé à 5.000 €uros, divisé en 500 actions de 10 €uros de valeur nominale.

Variation Capitaux Propres	31/12/20	+	-	31/12/21
Capital	5 000 €			5 000 €
Réserve légale		500 €		500 €
Report à nouveau		52 713 €		52 713 €
Résultat	53 213 €	15 699 €	53 213 €	15 699 €
Totaux	58 213 €	68 912 €	53 213 €	73 912 €

*** Mode d'évaluation des stocks**

Les stocks ont été évalués à partir d'un inventaire physique chiffré aux derniers prix des factures d'achats hors taxes.

*** Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

Niveau de résultat	Avant impôts	impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	75.464	19.998	55.466
Résultat financier	-52.417	-13.890	-38.527
Résultat exceptionnel	-3 100	-1.860	- 1.240
TOTAL	19.947	4.248	15.699

*** Transferts de charges de personnel : 15.872,22 €**

*** Ventilation de l'effectif moyen**

Employés (tous niveaux)	12
Total	12

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe 2021

CHARGES A PAYER**DETTES SOCIALES****22 211,00 Euros**

Congés à payer bruts	18 509,00
Charges sur congés à payer	3 702,00

DETTES FISCALES**7 848,00 Euros**

Taxe apprentissage	1 265,00
Taxe formation	1 776,00
Taxe CET	4 807,00

AUTRES DETTES**130 502,00 Euros**

EDF	33 660,00
Honoraires	9 075,00
Prestations	34 000,00
Intérêts comptes courants	52 417,00
Charges diverses	1 350,00

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE****3 459,00 Euros**

Entretien	135,00
Assurances	3 324,00

PRODUITS A RECEVOIR**PRODUITS A RECEVOIR****80 295,00 Euros**

Ristournes	80 295,00
------------	-----------

TABLEAUX DIVERS

- Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	Tableau N° 2054
- Amortissements pratiqués par catégorie	Tableau N° 2055
- Provisions pratiquées par catégorie	Tableau N° 2056
- Echéances des créances & dettes à la clôture	Tableau N° 2057

A.C. RANELAGH
SAS au capital de 5.000 €uros
Siège Social : 79, rue du Ranelagh - 75016 - PARIS
879 079 986 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2021**

CABINET PNA
Société d'Expertise Comptable - Commissaire aux Comptes - Membre de la Compagnie
SAS à capital variable au minimum de 50.000 €uros - 351 448 121 RCS PARIS - APE 6920 Z
Siège social : 119, rue des Pyrénées 75020 - PARIS
Tél. : 01 43 70 55 44
e-mail : contact@pna-ec.fr

A.C. RANELAGH
SAS au capital de 5.000 Euros
Siège Social : 79, rue du Ranelagh - 75016 - PARIS
879 079 986 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C. RANELAGH, relatifs à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} JANVIER 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe « FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE » concernant les conséquences de l'évènement Covid-19.

.../...

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société A.C. RANELAGH par décision de l'Associée unique en date du 3 décembre 2019.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 Juin 2022

CABINET PNA
représenté par



Sébastien PESTEL
Commissaire aux comptes